



ZONE CÔTIÈRE CANADA 2009: GÉRER NOS OCÉANS ET NOS ZONES CÔTIÈRES POUR UN AVENIR DURABLE ET PROSPÈRE

Énoncé de principes et Appel à l'action de la conférence

Océans et zones côtières du Canada : propres, verts et prospères

Préambule

La huitième conférence Zone Côtière Canada (ZCC 2008) a eu lieu du 25 au 28 mai 2008 à Vancouver, C.-B. La conférence, qui était organisée par l'Association Zone Côtière Canada (AZCC) conjointement avec l'Association Canadienne pour la Science et le Génie du Littoral (ACSCGL), avait pour thème « la gestion des océans et des zones côtières pour un avenir durable et prospère ». Marquant le trentième anniversaire de la première conférence sur la gestion des littoraux (le Shore Management Symposium) tenue à Victoria en 1978, ZCC 2008 nous a fourni une opportunité importante d'évaluer nos progrès vers la gestion de nos océans et zones côtières et de fixer nos objectifs futurs. La conférence principale était précédée par un Forum des Jeunes où des étudiants d'établissements secondaires et postsecondaires se sont exprimés sur des sujets qui les préoccupent et ont fait des recommandations pratiques pour la protection de l'environnement et l'exploitation durable des ressources côtières et marines. La contribution du Forum des Jeunes a été très appréciée par les participants à la conférence principale, et leurs recommandations paraissent dans l'appel à l'action (voir 4.2 ici-bas).

Les riches ressources des zones côtières et marines du Canada sont cruciales pour notre capacité de bâtir un avenir durable et prospère au 21^{ème} siècle. Globalement, la gestion des côtes et des océans a connu d'importantes avancées ; il reste, néanmoins, d'énormes défis à relever. Entouré de trois océans et du plus grand système de lacs d'eau douce du monde, le Canada ne pourra optimiser son potentiel de prospérité et de développement durable au 21^{ème} siècle à moins que nous ne comprenions, protégeons, restaurions, et exploitions nos zones maritimes et côtières de façon efficace et intégrée. Cette conférence a réuni plus de 225 participants et participantes (décideurs de politique publique, universitaires, ingénieurs, scientifiques, autochtones, ONG et personnes soucieuses de l'environnement) venus du Canada et de 15 autres pays pour se pencher sur les progrès accomplis dans notre compréhension et notre gestion des systèmes marins et côtiers, ainsi que sur les obstacles auxquels nous nous heurtons au Canada et dans le monde entier.

L'énoncé de principes et l'appel à l'action de la conférence portent sur les cinq sous-thèmes abordés pendant la conférence :

- Gouvernance et régulation de nos océans et de nos côtes
- Développement et gestion de nos océans et de nos côtes
- Protection et remise en état de nos océans et de nos côtes
- Compréhension de nos océans et de nos côtes
- Gestion des océans et des côtes en Colombie-Britannique

Plus loin, nous nous penchons sur chacun des thèmes individuellement, et décrivons une série d'actions à entreprendre qui sont le fruit des discussions animées et informées qui ont eu lieu à la conférence. Ces discussions et les recommandations qui en sont sorties ont été transformées en un énoncé de principes par une petite équipe de rédaction sous la direction de Peter Ricketts, ancien président du conseil de l'AZCC. L'ébauche de l'énoncé de principes a été circulée au conseil de l'AZCC pour recueillir des commentaires, et la version finale a été approuvée par le conseil.

S'il existe un fil conducteur dans cet énoncé de principes, c'est qu'il n'a jamais été plus urgent de travailler ensemble. Nous demandons à tous ceux qui oeuvrent pour la gestion

intégrée des océans et des zones côtières de consolider leurs partenariats et d'en créer des nouveaux, de renforcer la capacité pour une gestion intégrée efficace au sein de leur organisation, et d'aider d'autres organisations à renforcer leur capacité et ainsi leur permettre de contribuer plus efficacement aux objectifs que nous partageons tous.

1.0 Gouvernance et régulation de nos océans et de nos côtes

La conférence portait sur de nombreuses questions de gouvernance et de régulation relatives à la gestion intégrée des côtes et des océans au Canada, et les participants ont identifié plusieurs domaines critiques.

- 1.1 *Intégrer les bassins hydrographiques et les océans* : Il existe un besoin urgent de mieux coordonner la gestion intégrée des bassins hydrographiques et des océans à tous les niveaux de gouvernement et de prise de décision (fédéral, provincial, territorial, municipal, autochtone, industriel, associatif, communautaire, etc.). Dans cette approche, le littoral devient la zone d'intégration de la gestion des bassins hydrographiques et de celle des océans plutôt qu'une frontière entre juridictions et mandats. La contribution de toutes les parties d'un bassin hydrographique, y compris les sources et les ruisseaux, à la santé globale et à la composition des eaux côtières et de l'océan adjacent est reconnue. Ce changement d'approche demande une nouvelle attitude de la part du gouvernement et de tous les intervenants mais répond directement à une exigence de la Loi sur les océans du Canada selon laquelle « Le ministre, en collaboration avec d'autres ministres et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones, les collectivités côtières et les autres personnes de droit public et de droit privé intéressées, y compris celles constituées dans le cadre d'accords sur des revendications territoriales, dirige et favorise l'élaboration et la mise en oeuvre de plans pour la gestion intégrée de toutes les activités ou mesures **qui s'exercent ou qui ont un effet** dans les estuaires et les eaux côtières et marines faisant partie du Canada ou sur lesquelles le droit international reconnaît à celui-ci des droits souverains. » (Loi sur les océans du Canada, Partie II, paragraphe 31).

ACTION 1.1: Le MPO devrait faire preuve de leadership et moduler le développement des Zones étendues de gestion des océans (ZEGO) pour aboutir à une coopération intra-gouvernementale (fédérale, provinciale et municipale) dans la gestion intégrée des océans et des côtes assurant ainsi que la zone côtière (c'est-à-dire arrière-plages, terres littorales, zones littorales et côtières, terres submergées) est gérée comme zone de gestion intégrée des océans et des bassins hydrographiques. Il faudrait identifier les ZEGO les mieux adaptées à la réalisation de ce dialogue telles que la Zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique » (ZGICNP), le Plan de gestion intégrée de l'océan dans l'est du plateau néo-écossais (GIEPNE) et l'Initiative de planification de la gestion intégrée du Partenariat de la mer de Beaufort.

- 1.2 *Valeur des produits et services des écosystèmes côtiers*: La capacité d'évaluer les produits des écosystèmes et les services qui y sont liés pour faciliter la prise de décision doit être améliorée à tous les niveaux de gouvernement au Canada. Elle devrait tenir compte des valeurs de l'exploitation et non exploitation (valeurs tangibles et intangibles) et ainsi surmonter les limitations inhérentes aux analyses coûts-avantages standard qui d'habitude sous-évaluent les produits et services liés aux écosystèmes côtiers et marins. En reconnaissant et comprenant la valeur véritable des produits et services que fournissent à la société nos côtes et nos océans, et en estimant les coûts associés à la perte ou à la réduction de ces services, nous comprendrons mieux l'importance de la gestion intégrée des océans et des côtes et la valeur ajoutée par une gestion efficace des ressources et des milieux marins et côtiers.

ACTION 1.2: L'AZCC et le MPO devraient collaborer pour identifier à échelle planétaire les initiatives ayant pour objectif de calculer la valeur des produits et services et le coût de leur disparition ou dégradation, évaluer les progrès et, à partir de données précises, développer des recommandations pour les divers niveaux de gouvernement au Canada. Ce projet devrait inclure les valeurs des

collectivités et intervenants (sociaux, culturels et économiques) qui soutiennent une gouvernance efficace des côtes.

- 1.3 *Consolider les capacités de la gestion intégrée des océans et des côtes* : Le Canada doit reconnaître que la consolidation des capacités de la gestion intégrée des océans et des côtes est une priorité et qu'il est urgent de développer un plan d'action. La gestion intégrée n'est pas facile à mettre en œuvre et parce que l'approche intégrée est si différente de l'approche typiquement sectorielle et hiérarchique du gouvernement, il existe un grand besoin de formation et d'encadrement des agents de la fonction publique en gestion intégrée. Ce fait est bien reconnu par les pays qui ont développé des programmes de gestion des zones côtières ou de gestion intégrée des côtes et des océans (y compris les États-Unis), ainsi qu'à l'échelle internationale où des ateliers de formation et d'encadrement sont fréquemment offerts afin d'augmenter la capacité et les compétences dans les pays en voie de développement. Toutefois, il serait arrogant de supposer qu'au Canada nous avons la capacité en ressources humaines et les compétences de développer la gestion intégrée des océans et des côtes et de la mettre en œuvre sans tenir compte des besoins de formation et d'encadrement des gestionnaires, des responsables d'élaboration de politiques et des décideurs.

ACTION 1.3: Pour que le Canada développe pleinement sa capacité d'organiser la gestion intégrée des océans et des côtes et de la mettre en œuvre, le gouvernement à tous les niveaux (fédéral, provincial, territorial, municipal et autochtone) doit reconnaître le besoin de renforcer et développer la capacité humaine à tous les niveaux de gouvernance et de prise de décisions, ainsi que le fait que cette expertise se trouve à l'extérieur du gouvernement. Il est essentiel de soutenir des conférences, recherches, ateliers de formation et programmes éducatifs pour que le Canada continue de jouer un rôle de leadership pour la gestion intégrée des océans et des côtes dans le monde et puisse profiter du développement et de la mise en œuvre de la gestion intégrée. L'AZCC,

l'ACSCGL et le RRG¹ devraient former des partenariats avec les universités et collèges clés pour développer des ateliers et programmes de formation et d'éducation en gestion intégrée des océans et des côtes, et travailler avec les différents niveaux de gouvernement au Canada pour les offrir aux gestionnaires, aux responsables d'élaboration de politiques et aux décideurs pertinents. Des ateliers pilotes pourraient être offerts à la conférence ZCC 2010.

- 1.4 *Poursuivre la mise en œuvre de la gestion intégrée dans l'Arctique canadien et en rehausser l'importance* : Depuis ZCC 2006, l'Arctique continue d'être confronté aux effets biophysiques du changement climatique et aux répercussions socioéconomiques sur la prospérité, santé, sécurité et pérennité qui en découlent. L'AZCC apprécie les engagements importants de la part du gouvernement canadien vis-à-vis de beaucoup de problèmes cruciaux dans l'Arctique soulevés dans l'Énoncé de principes de Tuktoyaktuk de ZCC 2006. Toutefois les projets de développement majeurs autorisés actuellement sans faire de référence claire aux principes de la gestion intégrée sont inquiétants. Le Canada doit prévoir des mesures supplémentaires pour s'assurer que les conséquences négatives des changements climatiques et du développement humain seront minimisées dans l'Arctique en élaborant une approche pan-arctique axée sur la gestion intégrée des océans et des côtes qui garantit que les activités individuelles, quelle que soit l'agence responsable, y compris l'exploration énergétique, sont développées et mises en œuvre dans un contexte régional en respectant les principes fondamentaux de la gestion intégrée énoncés dans la Loi sur les océans.

ACTION 1.4: Le gouvernement du Canada a besoin d'intégrer le développement de la gestion intégrée des océans et des côtes à son programme de soutien de la souveraineté et de la prospérité de l'Arctique canadien. Pour faire avancer le programme, il est surtout essentiel de passer à l'action en ce qui concerne le ZEGO de la mer de Beaufort, de créer d'autres ZEGO en particulier dans la région est de l'Arctique, et de renforcer les capacités pour une gestion intégrée

¹ RRG - <http://www.omrn-rrgo.ca/index.php?action=home.index>

axée sur la collectivité dans toute la région arctique. Pour ce faire, il faudra assurer un accès en temps opportun aux renseignements les plus complets et les plus récents sur la nature et les conséquences des changements, reconnaître et respecter les droits émergents et le savoir traditionnel du nord dans la prise de décisions, et assurer une éducation de qualité aux jeunes de l'Arctique. L'AZCC continuera de travailler avec le Réseau de recherche sur la gestion des océans (RRGO) pour promouvoir et organiser une initiative de création d'un Réseau du Nord qui est un des résultats concrets de la conférence ZCC 2006 à Tuktoyaktuk.

- 1.5 *Gestion intégrée pour les Grands Lacs* : Bien que ce ne fût pas un thème central de cette conférence, la nécessité d'inclure les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent dans la gestion intégrée des océans et des côtes au Canada est restée un sujet d'actualité dans les conférences précédentes (en particulier lors de ZCC '02 qui a eu lieu dans la région des Grands Lacs) ainsi qu'à celle de 2008. Surtout dans le cadre des communications et des discussions sur les processus physiques, les Grands Lacs sont reconnus comme une zone côtière et un bassin hydrographique majeurs au Canada et sont inclus dans les programmes de gestion côtière des É.-U.² et dans le programme d'Aires marines nationales de conservation du Canada de Parcs Canada³. De plus, en raison de la proportion importante de la population côtière qui habite sur les rivages des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, l'application des principes et des politiques de la gestion intégrée des océans et des côtes à cette région est incontournable si nous nous engageons réellement à gérer l'intégralité de la zone côtière du Canada.

ACTION 1.5: Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, de concert avec le MPO, devraient prendre en charge l'initiative fédérale et travailler avec les provinces de l'Ontario et du Québec pour développer un cadre qui intègre les Grands Lacs et le Saint-Laurent dans les activités et initiatives de la gestion intégrée au Canada – étendant la gestion intégrée des côtes au-delà des limites de

² U.S. Coastal Management Programs - <http://coastalmanagement.noaa.gov/programs/welcome.html>

³ http://www.pc.gc.ca/progs/amnc-nmca/index_E.asp

la Loi sur les océans en passant par d'autres autorités législatives (par exemple : la Loi sur les ressources en eau du Canada⁴, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement⁵). Cette initiative devrait également favoriser une plus grande collaboration et coopération entre le Canada et les États-Unis afin de développer une gestion transfrontalière plus efficace du système des Grands Lacs tel que proposé dans l'Appel à l'action de ZCC 2002.

2.0 Développement et gestion de nos océans et nos côtes

ZCC 2008 était le fruit d'une collaboration importante entre l'AZCC et l'ACSCGL, et les séances et communications ont porté prioritairement sur des questions d'exploitation et gestion côtières. Les participants à la conférence ont cerné le besoin d'intégrer les milieux côtiers et l'exploitation des côtes dans l'approche canadienne à la gestion intégrée des océans et des côtes plus nettement, et ont reconnu quatre domaines d'importance particulière :

2.1 Renforcement des capacités de gestion intégrée au sein des agences

gouvernementales : Les agences à tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) manquent de capacité de planification pour mettre en œuvre la gestion intégrée de façon efficace. Un réalignement des politiques d'embauche s'impose au Ministère des Pêches et des Océans (MPO), premier organisme responsable, et dans d'autres agences concernées par la Loi sur les océans (au niveau fédéral) et la législation et/ou les politiques régissant la gestion côtière (aux niveaux provincial et municipal) pour assurer que les compétences requises seront plus exhaustives et pertinentes.

ACTION 2.1: L'AZCC en collaboration avec l'ACSCGL et le RRG0 devraient réunir les experts en gestion intégrée des océans et des côtes de tout le pays et des pays étrangers ayant une expérience en gestion intégrée pour décider de l'éventail

⁴ La Loi sur les ressources en eau du Canada (1970) permet aux gouvernements fédéral et provinciaux de conclure des ententes communes pour la gestion des ressources en eau et de la qualité de l'eau dans les eaux canadiennes.

⁵ La LCPE (Partie 7, Division 2) demande la protection des milieux marins contre les sources de pollution terrestre.

de compétences et capacités nécessaires pour développer et mettre en œuvre la politique de la gestion intégrée de façon efficace. Cette réunion pourrait être prévue pour ZCC 2010 en même temps que les ateliers et séances préconisés dans la section Action 3 ci-dessus.

- 2.1 *Une Commission canadienne sur les océans:* La gestion intégrée cible non seulement la protection de l'environnement mais comprend par ailleurs l'exploitation durable des ressources pour assurer le bien-être des collectivités et des groupes d'utilisateurs sur le long terme. Le Canada a besoin d'une campagne d'éducation et de sensibilisation publiques pour faire connaître la nécessité d'une gestion intégrée et identifier les résultats souhaités. De plus, le Canada a besoin d'un mécanisme qui achemine les conseils sur la gestion intégrée des océans et des côtes des experts de ce pays et d'autres pays du monde aux divers niveaux du gouvernement canadien. Dans cette perspective, les participants à ZCC 2008 réaffirment les demandes de ZCC 2004 et 2006 d'établir une commission sur les océans pour rehausser le profil de nos océans et de nos côtes auprès de la population canadienne.

ACTION 2.2: Bâtissant sur le travail de promotion déjà effectué par l'AZCC pour créer une Commission sur les Océans et les Côtes du Canada et suite aux appels d'action de ZCC 2004 et 2006, les participants de ZCC 2008 demandent à l'AZCC de soutenir l'initiative de la Fondation David Suzuki pour créer une Commission sur les océans du Canada pourvu du mandat de promouvoir la gestion intégrée des océans et des côtes au Canada, de se pencher sur l'état de la gestion intégrée au Canada et dans le monde et de l'évaluer, de fournir une expertise sur la politique et le fonctionnement de la gestion intégrée au gouvernement du Canada et d'entreprendre des initiatives d'éducation et de sensibilisation publiques qui créeront une meilleure compréhension et un plus grand soutien de la Loi sur les océans et des autres initiatives connexes en gestion côtière à l'échelon provincial, municipal, communautaire et privé. Les participants à ZCC 2008, demandent au gouvernement du Canada de soutenir

cette initiative et ce travail en constituant une commission avant la prochaine conférence en 2010.

- 2.3 *Le besoin d'action multi-agence pour mettre en œuvre la gestion intégrée des océans et des côtes au Canada:* L'absence de souplesse dans les rôles et les responsabilités actuellement crée un obstacle à la mise en œuvre de la gestion intégrée au Canada. Il existe une tendance à considérer que le MPO est la seule agence à laquelle la Loi sur les océans demande de l'action, alors qu'en fait de multiples agences fédérales sont tenues de développer et de mettre en œuvre la gestion intégrée des océans et des côtes au Canada. Le MPO joue le rôle de leader et de coordonnateur, mais ceci ne devrait pas servir de prétexte aux autres agences fédérales pour ne rien faire à moins que le MPO ne le leur demande et en assume la responsabilité. La loi sur les océans est une loi qui responsabilise et non le contraire; ainsi toutes les agences fédérales concernées ont la responsabilité d'agir. La responsabilité globale du MPO est d'assurer que ces actions sont stratégiques, cohérentes et coordonnées, et ce rôle doit être reconnu et respecté par toutes les agences dont le mandat relève de la Loi sur les océans.

ACTION 2.3: Le MPO, à titre d'agence responsable, et les autres agences mandatées par la Loi sur les océans devraient passer à l'action immédiatement pour encourager les agences provinciales, régionales, municipales, les agences et collectivités autochtones, et d'autres agences et organisations à participer à la planification et mise en œuvre de la gestion intégrée, pour les soutenir et leur faciliter la tâche. Cette stratégie peut être coordonnée avec Action 1.1 (intégrer les bassins hydrographiques et les océans) par le biais des ZEGO, des politiques et des cadres de gestion côtière provinciaux actuellement en voie de développement pour mettre en œuvre la gestion intégrée des océans et des côtes au Canada.

- 2.4 *Inclure la dimension côtière dans l'approche canadienne à la gestion intégrée :* L'approche du Canada à la gestion intégrée des océans et des côtes a mis l'accent sur le secteur maritime bien que la Loi sur les océans spécifie la gestion intégrée

des activités dans eaux estuariennes et côtières (aussi bien que marines) qui font partie du Canada ou dans lesquels le Canada détient des droits souverains en vertu du droit international (Partie II, paragraphe 30 (b)). La conférence ZCC 2008 s'est penchée sur les problèmes importants auxquels les zones côtières du Canada sont confrontées, y compris l'érosion du littoral, les dépôts, les changements de niveau des océans et des lacs, la perte d'habitat naturel, l'accès public à la côte, l'exploitation côtière qui tient peu compte des conditions naturelles du littoral.

ACTION 2.4: Conformément à l'Action 1.1, le ministre de Pêches et Océans devrait initier un processus de consultation avec d'autres ministres et agences du fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones et communautaires, et d'autres intervenants pour développer une gestion efficace des milieux côtiers dans le cadre des ZEGO du Canada.

2.5 *Accroître le rôle international du Canada:* Il existe une forte impression que le Canada perd son rôle de leader reconnu en gestion intégrée des océans et des côtes, ce qui est contraire au mandat de la Loi sur les océans ainsi qu'à l'engagement de principe exprimé dans la Stratégie sur les océans du Canada, les Cadres stratégiques et opérationnels et le Plan d'action du Canada pour les océans. Afin de rehausser la réputation et le rôle du Canada, les participants à la conférence ont reconnu que le pays a besoin de rehausser son profil dans les grands projets internationaux conçus pour promouvoir et faciliter la gestion intégrée et d'en renforcer les capacités à échelle planétaire.

ACTION 2.5: Le gouvernement du Canada doit assumer par l'exemple un rôle de leadership plus proactif au sein du Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles⁶, et en prêtant un soutien public au consensus émergent sur la question de la gestion intégrée des bassins hydrographiques et des zones côtières.

3.0 Protection et remise en état de nos océans et de nos côtes

⁶ <http://www.globaloceans.org/>

Un des principaux objectifs des stratégies globales de la gestion intégrée des océans et des côtes est de développer des zones de gestion et de protection officielles, et la Stratégie sur les océans du Canada expose l'engagement du Canada à la création un réseau national pour les Zones de Protection Marine (ZPM) et les Zones étendues de gestion des océans (ZEGO). Les participants à la conférence ont identifié plusieurs aspects inquiétants en relation avec les progrès et la portée de l'engagement canadien aux ZPM et ZEGO.

3.1 *Agrandir le réseau de ZPM* : Il existe un besoin urgent d'agrandir et continuer à développer le réseau national de ZPM⁷ qui constitue une partie clé de la protection des ressources et milieux marins en vertu la Loi sur les océans et la législation de mise en œuvre connexe sous l'autorité d'Environnement Canada et de l'agence Parcs Canada. Même si le gouvernement du Canada a accordé un statut prioritaire à la création d'un réseau de ZPM, jusqu'à présent la mise en œuvre de cette politique et les progrès sont lents. Il devrait y avoir un plus grand effort pour obtenir des résultats et pour augmenter la superficie des ZPM et le nombre de régions marines clés protégées par les ZPM. Cette expansion du réseau canadien de ZPM doit être coordonnée dans le contexte d'un réseau planétaire de ZPM; les nouvelles ZPM doivent être intégrée à des réseaux fonctionnels nationaux et internationaux.

ACTION 3.1: Le gouvernement du Canada doit s'assurer que la création d'un réseau national de ZPM est véritablement une priorité nationale (pas seulement une mosaïque de réseaux régionaux) et se développe dans le contexte d'un réseau planétaire de ZPM. Grâce à une coopération entre les ministres du MPO et d'Environnement Canada (EC), le Canada doit accélérer le développement des ZPM et raccourcir les délais de réalisation, agrandir la superficie des zones marines protégées, augmenter le nombre de régions clés de l'océan qui sont

⁷ Le mandat pour créer et gérer les zones de protection marine au Canada relève de trois lois fédérales – la Loi sur les océans, la Loi sur les espèces sauvages du Canada et la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada.

couvertes par des ZPM, et améliorer la contribution du Canada en comparaison des autres pays maritimes développés tels que l’Australie et les États-Unis.

3.2 *Mise en oeuvre de la Zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique (ZGICNP):*

La plupart du travail pour créer la ZGICNP a été complété, et tous les intervenants attendent l’annonce que ce ZEGO est maintenant opérationnelle. Il est urgent de l’inaugurer sans plus attendre en raison de l’incertitude des divers partis et intervenants quant au statut officiel de la ZGICNP. Passons à l’action !

ACTION 3.2: Les gouvernements fédéral, de la Colombie-Britannique et des Premières Nations devraient immédiatement réunir tous les partis et les intervenants afin de confirmer leur engagement, définir la structure de gouvernance de la ZEGO, et annoncer publiquement la mise en œuvre officielle et l’engrenage du processus de planification pour déterminer l’utilisation des ressources marines à l’intérieur de la ZGICNP.

4.0 Compréhension de nos océans et de nos côtes

La gestion des renseignements, l’accès aux données, la sensibilisation du public et d’éducation des Canadien(ne)s en relation avec nos côtes et océans restent toujours des préoccupations majeures aux conférences ZCC. Celle de 2008 ne fut pas une exception, et les participants étaient particulièrement concernés par les questions suivantes :

4.1 *Démocratie des données :* Le Canada a besoin d’un système plus ouvert pour assurer un accès libre et ouvert à toutes les données sur les océans et les côtes relatives à la nature ou à la société. Le Canada devrait adopter comme premier principe que tous les intervenants de la gestion intégrée (ONG, gouvernements, autochtones, scientifiques et universitaires) doivent accorder libre accès à leurs données pour que tous les responsables de l’élaboration et la mise en œuvre de politiques puissent avoir accès à l’ensemble des données nécessaires pour une prise de décision informée. Un exemple à suivre est celui

du National Geophysical Data Center (NGDC)⁸, avec le rôle de soutien du Coastal Services Center (CSC)⁹, exploité par NOAA aux Etats-Unis. La fonction du NGDC consiste en la gérance des données géophysiques de la nation pour en assurer la qualité, l'intégrité et l'accessibilité, alors que le CSC sert de portail Internet vers un large éventail de données, cartes, publications, outils et logiciels de soutien à la prise de décision, ainsi qu'aux programmes de formation et d'éducation qui promeuvent la gestion des côtes et des océans.

ACTION 4.1: Après avoir examiné les exemples ailleurs dans le monde, le gouvernement du Canada devrait bâtir sur le site Web du MPO et créer un portail canadien vers les données relatives aux océans et aux côtes utilisant un système basé sur le Web pour accorder l'accès libre à toutes les données et les informations issues de recherches financées par les deniers publics en relation avec les régions marines et côtières du Canada. De plus, ce portail devrait être ouvert aux organisations privées, industries, autochtones (y compris au savoir traditionnel), ONG, et groupes communautaires. Le portail doit posséder un système de gestion qui assure la validité des données et qui est responsable des mises à jour, de la sécurité et de l'accessibilité des données et des renseignements. Même si la liberté d'accès devrait être une priorité, elle ne devrait pas s'étendre automatiquement aux données sensibles (par exemple la localisation des naufrages).

- 4.2 *Communication et éducation* : Il existe un besoin urgent de communiquer avec les Canadiens et Canadiennes et de les éduquer en matière de la gestion intégrée des océans et des côtes d'une manière plus inclusive et stratégique. Action 2.2 traite en partie de ce sujet (Commission des Océans et des Côtes), mais il faudra également prévoir plus d'opportunités d'éducation et de formation en gestion intégrée pour les fonctionnaires et mieux reconnaître le rôle des jeunes. Les agences fédérales, provinciales, territoriales et autochtones devront sensibiliser leurs employés internes à l'importance et la pertinence de la gestion intégrée des

⁸ <http://www.ngdc.noaa.gov/>

⁹ <http://www.csc.noaa.gov/>

océans et des côtes par rapport à leur travail et leur apprendre comment contribuer à la gestion intégrée au Canada. Elles devront également se pencher sur l'importance de concilier gestion et réalité biophysique et sur les rapports entre les deux pour en faire le fondement de la gestion des ressources et de l'activité humaine dans les régions maritimes et côtières du Canada.

Il doit y avoir un engagement important à faire participer les jeunes aux processus de gestion intégrée des océans et des côtes en commençant par l'éducation mais sans s'arrêter là. Les jeunes sont des acteurs majeurs dans la gestion intégrée et ils ont besoin de contribuer directement au processus; ils ont besoin d'une vraie voix, et d'être écoutés par tous les intervenants de la gestion intégrée des océans et des côtes. Le Forum des Jeunes de ZCC 2008 a présenté plusieurs défis à relever à la conférence ZCC 2008.

1. Rendez vos connaissances accessibles et intéressantes à la jeune génération.
2. Faites connaître les recherches de ZCC aux jeunes au moyen des médias visuels populaires qui sont plus faciles d'accès aux jeunes.
3. Les universitaires peuvent s'inspirer des idéaux progressifs des jeunes vis-à-vis de l'environnement et pourraient adopter une approche intégrée pour sensibiliser les jeunes et leur permettre de mieux comprendre l'importance de conserver l'intégrité des océans et des zones côtières du monde.
4. Les jeunes agissent maintenant et n'attendent pas l'avenir pour hériter de la Terre.

ACTION 4.2: L'AZCC devrait prévoir des conférences ZCC qui incluent les composantes suivantes en plus des séances traditionnelles :

1. Une mission plus claire de formation et d'éducation avec des ateliers pour les fonctionnaires qui élaborent les politiques ou participent à la prise de décisions relatives à la gestion intégrée au Canada. Il faudrait également encourager le gouvernement à fournir les fonds nécessaires pour permettre à leurs employés d'y assister.

2. Une plus grande intégration des jeunes aux conférences en rapprochant le Forum des Jeunes de la conférence principale (le Forum des Jeunes est trop isolé de la conférence principale).
 3. Davantage de séances de discussion intégratives pour que les participants puissent explorer de nouvelles idées ensemble d'une façon plus active et créative, et ainsi profiter au maximum de cette opportunité unique qu'offrent les conférences ZCC tous les deux ans en réunissant de nombreux intervenants pluridisciplinaires - experts, praticiens et utilisateurs de la gestion intégrée des océans et des côtes.
 4. Des ateliers et groupes de travail entre les conférences ZCC pour développer plus de solutions et d'actions concrètes :
 - a. les conférences ZCC ultérieures présenteraient et discuteraient les résultats des ateliers ;
 - b. ces ateliers chercheraient les réponses à des questions précises ;
 - c. ces ateliers pourraient identifier des thèmes axés sur des actions pour les conférences ZCC à l'avenir.
- 4.3 *Reconnaître l'importance des processus physiques dans la gestion intégrée des océans et des côtes* : La conférence reconnaît que l'intégrité des écosystèmes inclut les processus physiques (courants, vagues, transport des sédiments, érosion et dépôts) en plus des processus biologiques et socioéconomiques. Les processus physiques ont souvent été exclus de la gestion intégrée au Canada en raison de l'importance accordée à la pêche et à la gestion des habitats qui sont le moteur de l'approche du Canada à la gestion intégrée. Pourtant ils forment un ensemble crucial de processus et de facteurs qui déterminent les écosystèmes côtiers et marins, et il est impossible de traiter de la gestion intégrée des océans et des côtes de façon efficace sans les inclure.

ACTION 4.3: Ressources naturelles Canada (RNC) doit participer plus proactivement à la gestion intégrée mandatée par la Loi sur les océans. De concert avec le MPO et Environnement Canada, RNC devrait développer des objectifs

clairs et nets pour inclure de façon efficace les processus physiques dans l'approche à la gestion intégrée axée sur les écosystèmes du Canada.

5.0 Gestion des océans et des côtes en Colombie-Britannique

Les séances de la conférence ZCC 2008 ont identifié et présenté un large éventail d'activités et d'opportunités de gestion intégrée des océans et des côtes dans la province de la Colombie-Britannique. Les participants à la conférence étaient à la fois dynamisés par le niveau d'activité et d'initiatives de gestion intégrée en C.-B. et frustrés par les obstacles qui apparemment empêchaient des progrès plus rapides. Il y avait un fort sentiment que tous les dirigeants de la C.-B. (le gouvernement fédéral – surtout le MPO, EC et Parcs Canada – le gouvernement provincial, les Premières Nations et tous les autres acteurs) devraient saisir l'opportunité de s'asseoir autour de la table ensemble et montrer que les océans et côtes de la C.-B. peuvent être propres, verts et prospères. Cela demandera une volonté politique et un leadership fort et efficace dans plusieurs domaines intégrés y compris la pêche durable, le développement de ZPM, les collectivités côtières en bonne santé et les pratiques de gestion exemplaires. Plusieurs actions à entreprendre ont été identifiées et appuyées par les participants à la conférence :

ACTION 5.1: Que le MPO, la province de la C.-B., et les Premières Nations annoncent et mettent en oeuvre le processus public de la ZGICNP qui sera la première ZEGO opérationnelle de la côte ouest (voir Action 3.2)

ACTION 5.2: Que le MPO et la province de la C.-B. créent un bureau ou des bureaux de planification pour la gestion intégrée des océans et des côtes pour promouvoir, coordonner, communiquer, ou surveiller la mise en oeuvre du processus de planification de la gestion intégrée en C.-B. Ce bureau devra disposer des fonds nécessaires pour compléter le processus de planification avec succès et assurer la participation de tous les partenaires intéressés.

Conclusion

D'énormes progrès ont été accomplis en gestion intégrée des océans et des côtes en vertu du Plan d'action du Canada pour les océans et continuent actuellement en vertu des Initiatives pour améliorer la santé des océans. Cependant, il faudra y accorder plus d'importance pour éviter que l'approche canadienne à la gestion intégrée ne devienne simplement une série de projets. Les actions proposées dans cet Énoncé de principes et Appel à l'action de ZCC 2008 sont conçues pour consolider l'intégrité globale de la gestion intégrée des océans et des côtes au Canada et pour s'assurer que nous en renforçons les capacités et la compréhension aujourd'hui et pour les générations futures.

Pour réitérer en d'autres mots le résultat de la section Gestion des océans et des côtes en C.-B. et en référence au thème principal de ZCC 2008, les participants à la conférence croient que tous les dirigeants du Canada (le gouvernement fédéral – surtout le MPO, EC et Parcs Canada – le gouvernement provincial, les autochtones et d'autres groupes d'intérêt) doivent assumer leur responsabilité et travailler plus étroitement ensemble pour montrer que les océans et côtes du Canada peuvent être propres, verts et prospères.

Carpe diem! Saisir le jour !
